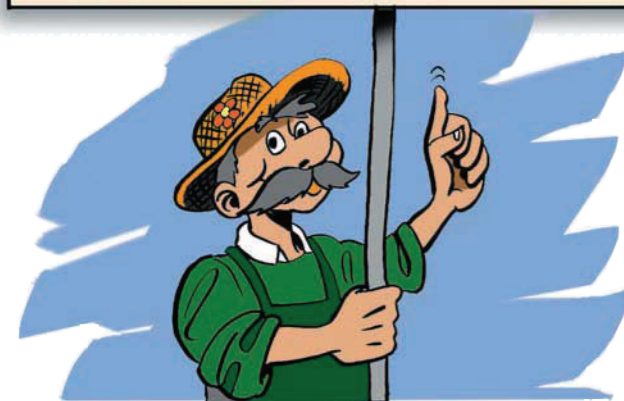


POUR EN FINIR AVEC LES RUMEURS!

- **NON** les déchets organiques ménagers n'entraînent aucun problème d'odeur dans vos poubelles d'évier s'ils sont déposés dans le conteneur déchets verts tous les 2 à 3 jours.
- **NON** les déchets compostables ne se limitent pas aux épluchures de légumes et fruits crus. Les déchets organiques (café, thé, viandes cuites et coquilles d'œufs) se dégradent parfaitement en humus.
- **NON** les couches-culottes ne sont pas considérées comme des déchets compostables.
- **OUI** on peut parfaitement y adjoindre les pelures d'agrumes et peaux de bananes, les coquilles d'huîtres et de moules, ainsi que les coquilles de noix, de noisettes et autres.



Nous nous tenons volontiers à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

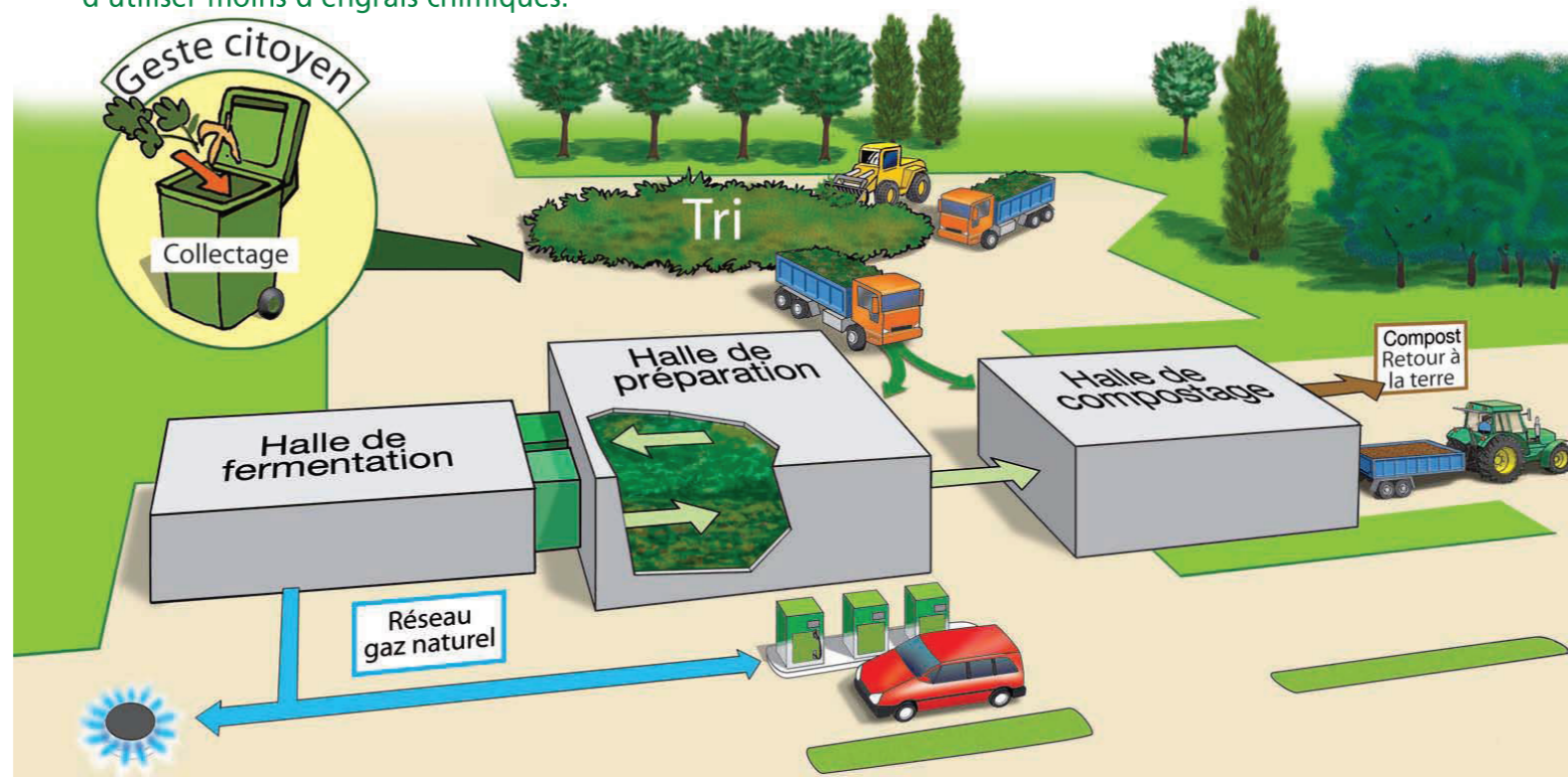
LE GESTE CITOYEN

Le Geste citoyen c'est:

- séparer les déchets organiques ménagers et les déchets de jardin des déchets incinérables, car ils contiennent beaucoup d'énergie utile pour fabriquer du biogaz et du compost. De plus, s'ils sont incinérés, ils consomment beaucoup d'énergie car ils contiennent beaucoup d'eau. L'agriculture a besoin d'engrais et, à défaut de compost, elle utilisera des engrais chimiques.

Le Geste citoyen permet ainsi:

- de récupérer des gaz valorisables (voitures, chauffage, etc...)
- de créer du compost qui retourne à la terre
- d'utiliser moins d'engrais chimiques.



LE BIOGAZ

Le Biogaz possède de nombreux avantages:

- il est renouvelable
- son acheminement est simple, puisque la production est locale
- il ne libère pratiquement pas de soufre
- source renouvelable, il n'émet pas de résidus provenant des sources fossiles (essence, diesel).

Quelques chiffres:

- 10 kg de déchets organiques produisent 1m³ de Biogaz, soit l'équivalent de 0,6l de carburant
- l'installation de Lavigny traite 12'500 tonnes de déchets végétaux et produit 800'000 litres d'essence par an.

TRIONS LES DÉCHETS COMPOSTABLES ET MÉTHANISABLES!



Les déchets alimentaires et végétaux constituent près du tiers de nos poubelles. Ils contiennent jusqu'à 90% d'eau!

Ils brûlent très mal, mais contiennent beaucoup d'énergie!



QUE RÉCUPÉRER ?

- Tous les restes de repas crus et cuits (y compris viandes cuites et sauces)
- les épluchures
- les coquilles d'œufs
- le marc de café
- les restes de thé
- les litières d'animaux
- les déchets de jardin, le gazon (riche en azote). Les fleurs coupées, les plantes d'appartement (sans le pot mais avec la motte), les branches, etc.
- les cendres de cheminée



2 POUBELLES 1 NÉCESSITÉ!

Pour trier vos déchets compostables, il faut soit une poubelle à deux compartiments, soit deux poubelles.

Il existe plusieurs modèles que vous trouverez facilement dans le commerce. Choisissez de préférence un modèle avec couvercle, que vous pourrez équiper de sachets biodégradables.

La poubelle verte de 17 litres, haute et étroite, est particulièrement pratique car elle se glisse facilement à côté de votre poubelle ordinaire ou sur votre balcon.



COMMENT JETER ?



Placez votre déchet dans le sachet biodégradable ou en vrac dans votre poubelle verte.

Lorsque ces derniers sont pleins, videz-les dans le conteneur à déchets compostables de votre immeuble.



Si votre immeuble n'est pas encore équipé, vous pouvez éliminer ces déchets compostables à la déchetterie communale.

COMPOST



Le compost permet d'améliorer la fertilité des sols et la santé des plantes.



Si on n'a pas de compost, il faut nourrir nos jardins et nos plantes avec de l'engrais chimique qu'il faut fabriquer au détriment de la nature!

Par votre action vous agissez favorablement sur l'environnement et la lutte contre le réchauffement de la planète.